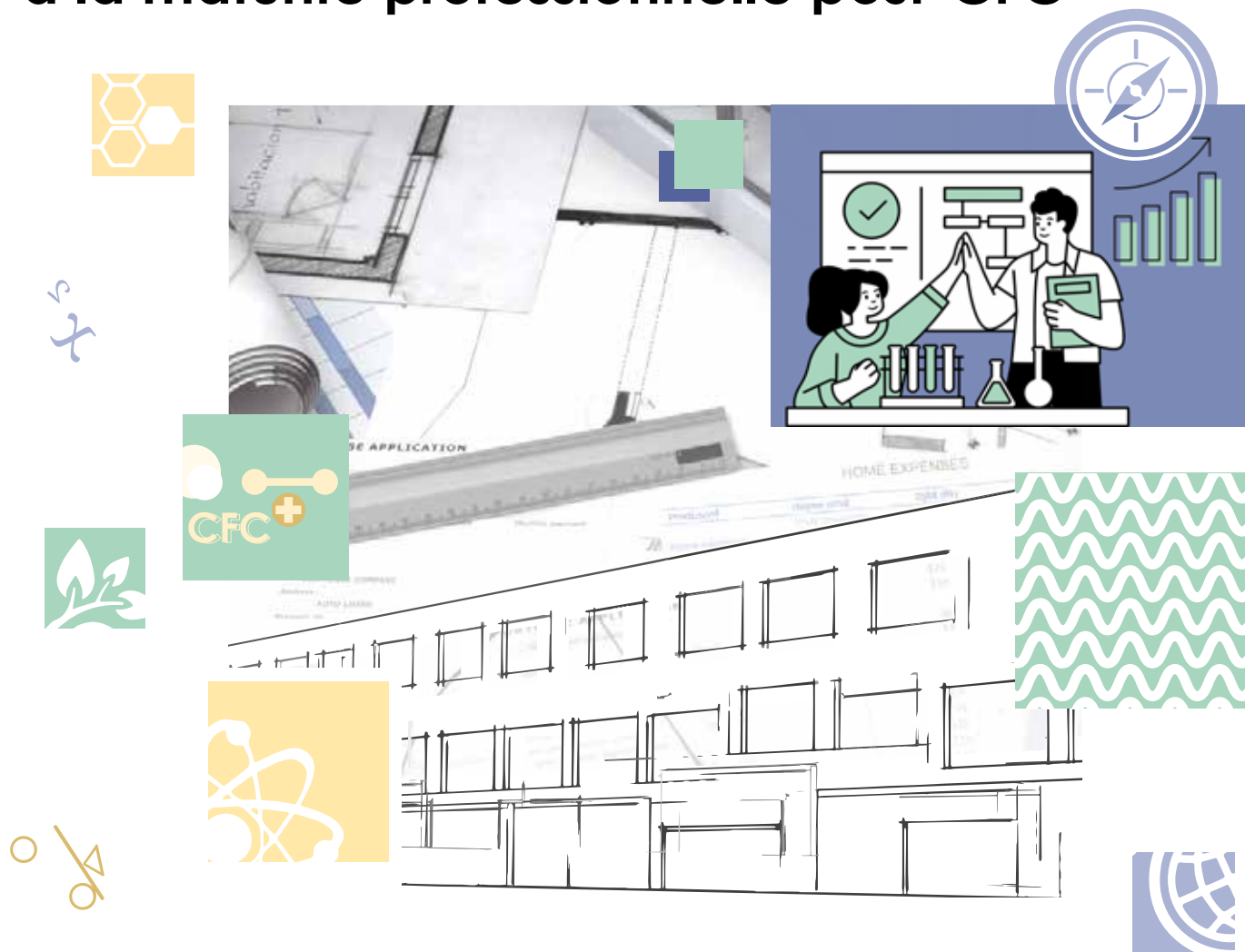


# Cours préparatoires à la maturité professionnelle post-CFC



## Des cours préparatoires à la maturité professionnelle ? Pour quoi faire ?

**Les cours préparatoires permettent l'admission à la maturité professionnelle post-CFC sans examen si trois conditions de réussite sont réunies :**

- Taux de présence aux cours d'au moins 80%
- Moyenne générale des quatre branches d'au moins 4.0
- Ne pas avoir plus de 1.0 point négatif (somme des écarts entre les moyennes de branches insuffisantes et 4.0).

Concrètement, ces cours durent 120 périodes à raison de 30 périodes pour chacune des quatre branches suivantes :

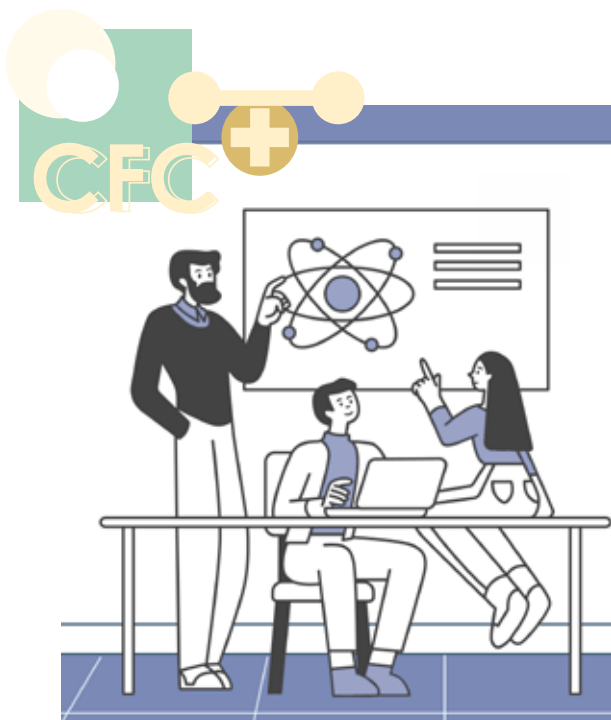
- Allemand
- Anglais
- Français
- Mathématiques

**Ces cours ont lieu les mercredis de 17h30 à 20h45**, du 19 août 2026 au 17 mars 2027, ainsi que les **lundis** 5 octobre, 23 novembre, 14 décembre et 1<sup>er</sup> février.

## Une maturité professionnelle, qu'est-ce que c'est ?

La maturité professionnelle est une formation générale approfondie qui complète une formation professionnelle initiale (CFC).

Le certificat de maturité est donc un titre complémentaire au CFC qui permet d'accéder aux Hautes écoles spécialisées (HES) pour y faire des études supérieures. Il permet également de s'inscrire au gymnase pour adultes afin de passer l'examen passerelle pour accéder aux hautes écoles universitaires.



## Puis-je faire une maturité professionnelle post-CFC après mon apprentissage ?

La maturité professionnelle post-CFC est ouverte à toute personne qui détient un CFC. En fonction de la profession apprise, plusieurs orientations sont proposées. Pour les professions du CEPM, deux orientations de maturité sont envisageables :

- Maturité Nature, paysage et alimentation (MP-NPA)
- Maturité Technique, architecture et sciences de la vie (MP-TASV)

## Quelles sont les exigences pour être admis•e dans une classe de maturité professionnelle post-CFC ?

Il y a trois cas de figure :

- 1) **Admission sans examen** : si vous êtes en possession d'un certificat d'études secondaires de voie pré-gymnasiale (VP) ou d'un certificat de voie générale (VG) et que vous remplissez les conditions supplémentaires exigées pour accéder à l'école de culture générale du gymnase.
- 2) **Admission avec examen** : si vous ne remplissez pas les conditions précitées.
- 3) **Cours préparatoires** : ces cours permettent d'être dispensé de l'examen d'admission si les trois conditions suivantes sont remplies :
  - Taux de présence aux cours d'au moins 80% ;
  - Moyenne générale des quatre branches d'au moins 4.0.
  - Ne pas avoir plus de 1.0 point négatif (somme des écarts entre les moyennes de branches insuffisantes et 4.0).



Pour vous inscrire, nous vous invitons à remplir le formulaire suivant d'ici au **31 mai 2026** : <https://forms.office.com/e/KWiX9QKrmS>

Plus d'informations à l'adresse [www.cepm.ch](http://www.cepm.ch)